

**Etat de la situation financière consolidée -
ACTIF**

En MAD milliers	déc.-12	déc.-13
Ecart d'Acquisition	281 505	281 505
Immobilisations Incorporelles	11 172	8 207
Immobilisations Corporelles	3 261 539	3 280 115
Prêts Long terme	-	-
Titres mis en équivalence	8 592	(55 574)
Autres immobilisations financières	8 231	9 759
Total Immobilisations Financières	16 823	(45 815)
Actifs d'impôts différés	122 452	121 527
Total Actif Non Courant	3 693 490	3 645 539
Stocks	49 943	56 878
Clients	106 077	159 984
Autres tiers	553 954	629 805
Trésorerie et équivalence de trésorerie	3 799	-
Total Actif Courant	713 774	846 668
Actifs non courant disponible à la vente	43 829	-
Total Actif	4 451 093	4 492 208

Compte de résultat consolidé

En MAD milliers	déc.-12	déc.-13
Chiffre d'affaires	1 294 839	1 474 905
Charges d'exploitation	(996 190)	(1 023 523)
Résultat Brut d'Exploitation	298 649	451 382
Loyers	(48 220)	(40 124)
Excédent brut d'exploitation	250 428	411 258
Amortissements et provisions	(257 095)	(219 172)
Résultat d'exploitation	(6 666)	192 086
Résultat financier	(130 909)	(140 247)
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	(55 874)	(41 481)
Résultat avant impôt	(193 449)	10 358
Charges de restructuration	-	(14 740)
Résultat de la gestion du patrimoine hôtelier	(611)	-
Résultat de la gestion des autres actifs	-	15 243
Résultat opérationnel avant impôt	(194 060)	10 858
Impôts	9 684	(41 097)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	(184 376)	(30 239)
Intérêts minoritaires	(14 672)	(16 129)
Résultat Net part du Groupe	(199 048)	(46 368)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	7 882 935	7 953 920
Résultat net par action (en MAD)	(25)	(6)
Résultat net dilué par action (en MAD)	-25,25	-5,83
DIVIDENDE PAR ACTION (en MAD)	N/A	N/A

Variation des capitaux propres

En MAD milliers	Nombre d'action	Capital	Primes	Réserves et résultats	Capitaux propres Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
31 DECEMBRE 2011	7 823 685	782 369	465 730	(88 743)	1 159 355	122 411	1 281 766
Augmentation de capital	59 250	5 926	3 144	-	9 069	-	9 069
Dividendes distribués brut de précompte	-	-	-	-	-	(16 193)	(16 193)
Résultat de l'exercice	-	-	-	(199 048)	(199 048)	14 672	(184 377)
Changement de mode de consolidation et autres variations	-	-	-	(1 409)	(1 409)	-	(1 409)
31 DECEMBRE 2012	7 882 935	788 294	468 873	(289 201)	967 966	120 890	1 088 857
Augmentation de capital	76 480	7 647	7 954	-	15 601	-	15 601
Dividendes distribués brut de précompte	-	-	-	-	-	(14 263)	(14 263)
Résultat de l'exercice	-	-	-	(46 368)	(46 368)	16 129	(30 239)
Changement de mode de consolidation et autres variations	-	-	-	(3 892)	(3 892)	-	(3 892)
31 DECEMBRE 2013	7 959 415	795 942	476 827	(339 461)	933 307	122 756	1 056 062

**Etat de la situation financière consolidée -
PASSIF**

En MAD milliers	déc.-12	déc.-13
Capital	788 294	795 942
Primes	468 873	476 827
Réserves	(90 151)	(293 094)
Résultat de l'exercice	(199 048)	(46 368)
Capitaux Propres Part Groupe	967 968	933 307
Intérêts minoritaires	120 889	122 756
Capitaux Propres	1 088 857	1 056 062
Obligations convertibles en actions	11 707	-
Comptes Courants d'Associés	-	350 000
Autres dettes à long terme	1 774 649	2 031 692
Passifs d'impôts différés	(10)	-
Provisions pour risques et charges à caractère non courant	2 147	1 838
Total Passif Non Courant	1 788 492	2 383 530
Fournisseurs	351 273	314 931
Autres tiers et impôt société	491 834	272 274
Provisions pour risques et charges à caractère courant	59 529	10 250
Dettes financières à court terme (y.c location financement)	484 912	244 505
Banques	186 194	210 654
Total Passif Courant	1 573 742	1 052 615
Passifs relatifs aux actifs non courants	-	-
Total Passif	4 451 093	4 492 208

Etat du résultat global

En MAD milliers	déc.-12	déc.-13
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	(184 376)	(30 239)
Différence de conversion	-	-
Variation de la juste valeur des "Actifs disponibles à la vente"	-	-
Partie efficace des profits et pertes sur instruments de couverture dans les couvertures	-	-
Ecarts actuariels sur les engagements sociaux à prestations définies	-	-
Quote part dans les autres éléments du Résultat Global issus des entités associées comptabilisées	-	-
Autres éléments du résultat global après impôt	-	-
RESULTAT GLOBAL TOTAL	(184 376)	(30 239)
Résultat Global Total Part du Groupe	(199 048)	(46 368)
Résultat Global Total Part des intérêts minoritaires	14 672	16 129

Ratios Financiers

	déc.-12	déc.-13
Gearing (Dette nette/Capitaux Propres)	222%	202%
Marge Brute d'Autofinancement d'exploitation courante / Dette nette	3,5%	9,2%
Retour sur capitaux employés	4,1%	7,6%

Etat de périmètre de consolidation

	% de contrôle	% d'intérêt	Mode de consolidation
Risma	100,00%	100,00%	Intégration Globale
Moussafir	66,67%	66,67%	Intégration Globale
HCH	100,00%	66,67%	Intégration Globale
Moussaf	70,00%	46,67%	Intégration Globale
Chayla	100,00%	100,00%	Intégration Globale
Marrakech Plaza	100,00%	100,00%	Intégration Globale
Fastotel (Absorbée par RISMA S.A. en décembre 2012)	100,00%	100,00%	Intégration Globale
Accor Gestion Maroc	33,33%	33,33%	Mise en équivalence
Société d'Aménagement Essaouira Mogador	40,00%	40,00%	Mise en équivalence
Société Marocaine d'Hotellerie Economique	50,00%	50,00%	Intégration Proportionnelle
Emirotel	100,00%	100,00%	Intégration Globale

Tableau des Flux De Trésorerie

En MAD milliers	déc.-12	déc.-13
+ Excédent Brut d'Exploitation	250 428	411 258
+ Résultat financier	(130 909)	(140 247)
+ Impôts sur les sociétés	(34 759)	(40 192)
+ Charges et produits non décaissés dans l'EBE	(2 070)	2 121
+ Annulation des provisions financières et provisions pour impôts	7	7
- Dividendes perçus par les sociétés mises en équivalence	3 250	7 109
= Marge Brute D'Autofinancement avant éléments non récurrents	85 947	240 057
+ Gains (Pertes) non récurrents et frais de restructuration	-	-
+ Diminution (Augmentation) du BFR	75 061	(389 850)
= FLUX DE TRESORERIE DES ACTIVITES OPERATIONNELLES [A]	161 008	(149 794)
- Décaissements liés à des investissements sur actifs existants (*)	(107 868)	(232 861)
- Décaissements liés à des investissements de développement	(179 781)	(71 108)
+ Encaissements liés à des cessions d'actifs	6 414	-
= FLUX DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS / DESINVESTISSEMENTS [B]	(281 234)	(303 969)
- Dividendes payés	(16 193)	(16 193)
- Remboursement de la dette long terme	-	-
- Remboursement liés aux contrats de location-financement	-	-
+ Obligation remboursables en actions	-	-
+ Nouveaux emprunts long terme	(227 490)	455 043
= AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA DETTE LONG TERME	(227 490)	455 043
+ Variation des dettes financières court terme	414 131	(13 347)
= FLUX DE TRESORERIE DES ACTIVITES DE FINANCEMENT [C]	(243 682)	438 850
- DIFFERENCE DE CONVERSION [D]	-	-
= VARIATION DE TRESORERIE [E]=[A]+[B]+[C]+[D]	50 223	(28 259)
- Trésorerie ouverture	(232 618)	(182 395)
+ Trésorerie clôture	(182 395)	(210 654)
= VARIATION DE TRESORERIE	50 223	(28 259)

(*) y compris les investissements en location financement

Engagements Hors Bilan

En MAD milliers	déc.-12	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	déc.-13
Engagements diminuant la liquidité des actifs	4 415 000	305 000	166 000	4 605 400	5 076 400
Engagements d'achat	70 696	72 102	30 901	-	103 003
TOTAL	4 485 696	377 102	196 901	4 605 400	5 179 403

Analyse du Chiffres d'affaires

En MAD milliers	déc.-12	déc.-13
HOTELLERIE		
Haut et milieu de gamme	992 674	1 161 435
Economique	300 030	311 023
Sous-total	1 292 703	1 472 458
Support & Académie Accor Maroc	2 136	2 447
TOTAL	1 294 839	1 474 905

Analyse du résultat Brut d'Exploitation

En MAD milliers	déc.-12	déc.-13
HOTELLERIE		
Haut et milieu de gamme	270 946	399 303
Economique	119 287	123 957
Support & Académie Accor Maroc	(40 353)	(71 878)
TOTAL	349 881	451 382

Analyse de l'endettement Net

En MAD milliers	déc.-12	déc.-13
Comptes Courants d'Associés Bloqués	-	350 000
Autres dettes long terme	1 774 649	2 031 692
Endettement de crédit bail long terme	-	-
Dettes financières court terme	484 912	244 505
Banques	186 194	210 654
Dérivés Passif	-	-
DETTES FINANCIERES	2 445 756	2 836 851
Prêts à court terme	-	-
Actifs disponibles à la vente ou détenus	-	-
Disponibilités	(3 799)	-
Créances sur cessions d'actifs à court terme	-	-
DETE NETTE	2 441 956	2 836 851

Immobilisations Corporelles

En MAD milliers	déc.-12	déc.-13
Terrains	672 740	704 655
Constructions	1 627 206	1 558 111
Agencements	1 303 359	1 343 993
Matériels et mobilier	841 035	924 383
Immobilisations en cours	120 683	171 363
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (VALEUR BRUTE)	4 565 023	4 702 506

En MAD milliers	déc.-12	déc.-13
Terrains	-	-
Constructions	(621 577)	(666 488)
Agencements	(141 108)	(158 434)
Matériels et mobilier	(540 800)	(597 469)
Immobilisations en cours	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS)	(1 303 485)	(1 422 391)

En MAD milliers	déc.-12	déc.-13
Terrains	672 740	704 655
Constructions	1 005 630	891 623
Agencements	1 162 251	1 185 560
Matériels et mobilier	300 235	326 914
Immobilisations en cours	120 683	171 363
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (VALEUR NETTE)	3 261 539	3 280 115

Investissement de développement

En MAD milliers	déc.-12	déc.-13
HOTELLERIE		
Haut et milieu de gamme	148 267	41 884
Economique	31 513	29 224
TOTAL	179 781	71 108

Investissement sur Actifs Existants

En MAD milliers	déc.-12	déc.-13
Hôtellerie		
Haut et milieu de gamme	84 302	202 059
Economique	22 620	26 321
Support & Académie Accor Maroc	946	4 481
TOTAL	107 868	232 861



Building a better working world

37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca
Maroc



Deloitte Audit
288, Boulevard Zerkoutni
6ème étage
Casablanca

GRUPE RISMA ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE CONSOLIDÉE AU 31 DECEMBRE 2013

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire de RISMA S.A. et de ses filiales (Groupe Risma) comprenant l'état de la situation financière, le compte de résultat et l'état du résultat global, l'état de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie, le périmètre de consolidation et une sélection des notes annexes au terme de l'exercice couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 1.056.062 dont une perte consolidée part du groupe de KMAD 46.368.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire de l'état de la situation financière consolidé, du compte de résultat consolidé, du périmètre de consolidation et de la sélection des notes annexes ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation provisoire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe arrêtés au 31 décembre 2013, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 11 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

DELOITTE AUDIT

Bachir TAZI
Associé
ERNST & YOUNG
37, Boulevard Abdellatif Ben Kaddour
-CASABLANCA-
Tél : (212-21) 7 75 75 Fax: (212-21) 7 38 02 24

Ahmed BENABDELKHALEK
Associé
Deloitte Audit
288, Boulevard Zerkoutni
-CASABLANCA-
Tél : (212-21) 40 20 20 Fax: (212-21) 40 20 20

PRINCIPES COMPTABLES

CADRE GENERAL

Les comptes consolidés de Risma pour l'exercice sont établis en conformité avec les normes et interprétations IFRS, telles qu'adoptées par l'union européenne.

Ces comptes présentent en données comparatives l'année 2012 et l'année 2013 dans leur ensemble établis selon le même référentiel comptable.

NORMES ET INTERPRÉTATIONS APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2013 :

Les textes publiés par l'IASB qui entrent en vigueur de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2013 n'ont pas d'incidences sur les comptes consolidés du Groupe. Il s'agit des textes suivants :

- **Amendement à IFRS 1** « Hyperinflation grave et suppression des dates d'application fixes pour les nouveaux adoptants ». Ce texte, concernant les premiers adoptants aux IFRS, est par conséquent sans effet sur les exercices publiés.
- **Amendement à IFRS 7** « Informations à fournir : Transferts d'actifs financiers » : cet amendement a pour objectif d'améliorer la compréhension d'opérations de transfert d'actifs financiers (par exemple, des titrisations), y compris la compréhension des effets éventuels de tout risque qui demeurerait dans l'entité qui a transféré les actifs. Cet amendement impose également de fournir des informations complémentaires si un montant disproportionné d'opérations de transfert est réalisé aux alentours de la fin de la période de reporting. Le Groupe RISMA ne procédant pas à des opérations de transfert d'actifs financiers, cet amendement est sans effet sur les comptes du Groupe.
- **IFRS 13** « Evaluation à la juste valeur »
- **IFRIC 20** « Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mise en ciel ouvert »

EVALUATION DE L'IMPACT POSSIBLE SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GROUPE RISMA DES FUTURES NORMES, AMENDEMENTS DE NORMES ET INTERPRÉTATIONS

Le groupe Risma n'a pas choisi d'appliquer de façon anticipée les normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés ou en cours d'adoption au 31 décembre 2013 et dont la date de mise en application est postérieure au 31 décembre 2013 :

		Date d'application « exercice ouvert à partir du »	Evaluation de l'impact possible sur les états financiers consolidés de Risma au cours de la première période d'application
Amendement à IAS 32	« Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers »	01/01/2014	Aucun impact majeur sur les comptes consolidés du Groupe n'est anticipé à ce stade
Amendement à IAS 27	« Etats financiers individuels »	01/01/2014	
Amendement à IAS 28	« Participation dans des entreprises associées et dans des »	01/01/2014	
IFRS 9	« Instruments financiers : classification et évaluation »	01/01/2015	
Complément à la norme IFRS 9	« Instruments financiers : classification et évaluation »	01/01/2015	

IFRS 10	« Etats financiers consolidés »	01/01/2014	La norme IFRS 10 définit un modèle unique d'analyse du contrôle, base de la consolidation par intégration globale, qui comprend trois éléments : le pouvoir, l'exposition au rendement et la capacité d'utiliser le pouvoir afin d'influer sur les rendements. Des travaux sont actuellement en cours afin de déterminer les éventuels impacts de cette nouvelle norme. Cependant, aucun impact majeur sur les comptes consolidés du groupe n'est anticipé à ce stade
IFRS 11	« Accords conjoints »	01/01/2014	La norme IFRS 11 supprimant la méthode de l'intégration proportionnelle pour la comptabilisation des entités sous contrôle conjoint, le groupe sera amené à comptabiliser ces entités selon la méthode de mise en équivalence si le contrôle conjoint est toujours justifié, à partir du 1 ^{er} janvier 2013 avec la présentation d'un comparatif sur l'exercice précédent.
IFRS 12	« Information à fournir sur les participations dans les autres entités »	01/01/2014	Aucun impact majeur sur les comptes consolidés du Groupe n'est anticipé à ce stade
IAS 9 Révisée	« Avantage du personnel »	01/01/2014	Les modifications apportées à la norme IAS 19 visent, entre autre, à éliminer la possibilité de différer la comptabilisation de tout ou partie des écarts actuariels (méthode du corridor), à préciser la présentation des variations de la valeur de l'engagement net et à améliorer l'information à fournir en annexes. Risma n'ayant pas opté pour la méthode du corridor pour la comptabilisation des écarts actuariels, les impacts attendus ne devraient pas être significatifs.

PREMIÈRE ADOPTION DES IFRS

Il convient de rappeler les options prises par le groupe Risma dans le cadre de la préparation de son bilan d'ouverture IFRS au 1^{er} janvier 2006 (date de transition aux IFRS pour le groupe Risma), et ce en vertu de la norme IFRS 1 :

- Non-retraitement des regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004;
- Reclassement en réserves consolidées des écarts de conversion cumulés au 1^{er} janvier 2004 ;
- Non réévaluation des immobilisations corporelles et incorporelles à la date de transition à leur juste valeur.

BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les comptes des sociétés consolidées sont retraités afin d'être en conformité avec les principes comptables du groupe Risma.

La préparation des états financiers consolidés implique la prise en compte d'estimations et d'hypothèses par le groupe Risma qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que des informations données dans les annexes. La direction de Risma revoit ces estimations et hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle. En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans ses futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles.

Les principales estimations et les principaux jugements faits par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs corporels et incorporels, le montant des provisions pour risques ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite, des litiges et des impôts différés.

Les principales hypothèses retenues par le groupe Risma sont détaillées dans chacun des paragraphes dédiés de l'annexe aux états financiers.

En l'absence de normes ou d'interprétations applicables à une transaction spécifique, la direction de Risma fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, de sorte que les états financiers présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie Groupe et traduisent la réalité économique des transactions.

A. METHODES DE CONSOLIDATION

Les sociétés dans lesquelles Risma exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Ce contrôle est présumé pour les sociétés dans lesquelles Risma détient plus de 50% des droits de vote.

Les titres des sociétés dans lesquelles Risma exerce une influence notable sont consolidés par mise en équivalence. Cette influence est présumée lorsque Risma détient entre 20 et 50 % des droits de vote.

Les sociétés dans lesquelles Risma a un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Conformément à la norme 27 « Etats financiers consolidés et individuels », seuls les droits de vote potentiels exerçables ou convertibles, sont pris en considération pour apprécier le contrôle. Il n'est pas tenu compte des droits de vote potentiels non immédiatement exerçables ou convertibles, ou soumis à l'occurrence d'un événement futur.

Lors d'une acquisition, les actifs et passifs de la filiale acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les intérêts minoritaires sont évalués pour leur part dans les justes valeurs des actifs et passifs comptabilisés.

B- ECARTS D'ACQUISITION

À l'occasion de la première consolidation des filiales et participations de RISMA, il est procédé, dans un délai n'excédant pas un an, à l'évaluation de l'ensemble des éléments identifiables (actifs et passifs) acquis.

Postérieurement à leur affectation, l'ensemble des écarts d'évaluation suit les règles comptables propres à leur nature.

B. 1. ECART D'ACQUISITION POSITIF

L'écart résiduel éventuel correspondant à l'excédent du coût d'acquisition sur la part de RISMA dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition est inscrit à l'actif du bilan sous la rubrique « Ecarts d'acquisition ».

L'écart d'acquisition provenant de l'acquisition d'une entreprise dans laquelle RISMA exerce une influence notable est inclus

dans la valeur comptable de celle-ci. L'écart d'acquisition provenant de l'acquisition de filiales et d'entités contrôlées conjointement est présenté séparément au bilan.

Les écarts d'acquisition positifs ne sont pas amortis, conformément à IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises ». Ils font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Les modalités des tests de dépréciation sont détaillées dans la note 1.D.6. En cas de perte de valeur, la dépréciation constatée au compte de résultat, dans la rubrique dépréciation d'actifs, est irréversible.

B. 2. ECART D'ACQUISITION NÉGATIF

L'écart d'acquisition négatif représente l'excédent de la part du groupe RISMA dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition sur le coût d'acquisition.

L'écart d'acquisition négatif est comptabilisé immédiatement au compte de résultat au cours de la période d'acquisition. Dans la mesure où tout ou partie de l'écart d'acquisition négatif correspond à des pertes et dépenses futures attendues à la date d'acquisition, celui-ci est comptabilisé en produits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel ces pertes ou ces dépenses sont générées.

C- CONVERSION DES OPERATIONS LIBELLEES EN DEVISES

La monnaie de présentation des comptes est le Dirhams. Les transactions réalisées en devises sont converties au taux de change du jour de chacune des transactions.

Les créances et dettes non monétaires à la date de clôture des comptes sont converties au cours de change en vigueur à cette date. Les pertes de change latentes qui en résultent, sont comptabilisées en résultat financier.

D. IMMOBILISATIONS

D.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Conformément à la norme IAS 38, « Immobilisations incorporelles », les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles du groupe RISMA sont à durée de vie définie et sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue.

D.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur coût de revient (y compris les frais financiers intercalaires relatifs aux emprunts nécessaires au financement des phases de constructions) moins les amortissements et les pertes de valeur.

Les immobilisations corporelles en cours de construction sont comptabilisées au coût, diminué de toute perte de valeur identifiée.

L'amortissement de ces actifs commence lorsque les actifs sont

prêts à être utilisés. À partir de la date de mise en service du bien, les immobilisations corporelles sont amorties linéairement, selon une approche par composantes, sur leur durée d'utilité :

Constructions : 50 ans (Economique 35 ans)

Installations générales, agencements et aménagements des constructions : 7 à 25 ans

Frais accessoires sur constructions : 50 ans (Economique 35 ans)

Equipements 5 à 15 ans

D.3. COÛTS D'EMPRUNT

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif immobilisé sont incorporés dans le coût de cet actif. Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

D.4. CONTRAT DE LOCATION

Conformément à la norme IAS 17 « Contrats de location », les contrats de location qui ont pour effet de transférer substantiellement les risques et avantages inhérents à la propriété d'un bien au preneur (qualifiés de location-financement) sont comptabilisés de la façon suivante :

- les actifs sont immobilisés au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur au commencement du contrat ;
- la dette correspondante est identifiée sur une ligne séparée du bilan ;
- les paiements minimaux au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette ;
- la charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque exercice ;

Par opposition aux contrats de location-financement, les contrats de location simple font l'objet d'une comptabilisation de la charge de loyers au compte de résultat. Ceux-ci sont constatés en résultat de façon linéaire sur l'ensemble de la durée du contrat de location. Les charges futures de loyers sur les locations opérationnelles sont détaillées en note 6.

D.5. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées, sont classés dans la catégorie « Actifs financiers disponible à la vente » et par conséquent, inscrits à leur juste valeur. Les profits ou les pertes latents sont comptabilisés directement en capitaux propres jusqu'à ce que le titre soit cédé, auquel cas le profit ou la perte cumulé préalablement comptabilisé en capitaux propres est alors inclus dans le résultat net de l'exercice. En cas de perte significative ou prolongé, cette perte donne lieu à la constatation d'une dépréciation non réversible comptabilisée en résultat.

D.6. VALEUR RECOUVRABLE DES IMMOBILISATIONS

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, et au minimum, une fois par an pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et le Goodwill.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles

homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Dans le cadre de l'hôtellerie, l'UGT correspond à l'hôtel. Les écarts d'acquisition sont testés par activité et l'UGT comprend alors les immobilisations corporelles, incorporelles et l'écart d'acquisition. Les immobilisations incorporelles sont quant à elles testées individuellement.

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles et des écarts d'acquisition est approchée selon deux phases :

1. Valeur fondée sur un multiple normatif de l'excédent brut d'exploitation (EBE)

Le groupe Risma se positionnant sur un marché à forte tendance capitalistique (forte composante immobilière), ce principe de calcul apparaît comme la meilleure méthode de reconstitution de la juste valeur diminuée des coûts de vente et permet d'approcher au mieux la valeur de réalisation d'un actif en cas de mise en vente.

Dans le cadre des tests effectués par établissement hôtelier, cette méthode consiste à calculer l'EBE moyen des deux dernières années de chaque établissement puis à lui appliquer un multiple en fonction du type d'établissement. A l'issue de ce test, si cette évaluation met en évidence une provision pour dépréciation à comptabiliser, la provision comptabilisée est égale au minimum des deux provisions calculées respectivement en référence à la juste valeur et à la valeur d'utilité de l'actif ou de l'UGT testé. La dépréciation est constatée dans le poste « Dépréciation d'actifs ».

REPRISES DES PROVISIONS si un plan de vente a été initié par le management avec un degré d'avancement suffisant.

Cette ligne regroupe par conséquent :

- Les actifs non courants destinés à être cédés ;
- Les groupes d'actifs destinés à être cédés ;
- L'ensemble des actifs courants et non courants rattachables à un secteur d'activité ou à un secteur géographique (c'est-à-dire à une activité non conservée) lui-même destiné à être cédé.

E. STOCKS

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation selon la méthode du coût moyen pondéré.

F. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges payées au cours d'un exercice afférentes aux exercices suivants. Elles comprennent également l'effet de linéarisation des loyers tel que décrit en note 6. Ce poste figure dans les « Autres tiers ».

G. PROVISIONS

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, le groupe RISMA a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Les provisions pour restructurations sont comptabilisées lorsque le Groupe a un plan formalisé et détaillé pour la restructuration qui a été notifié aux parties affectées.

H. ENGAGEMENTS DE RETRAITES ET ASSIMILES

Le groupe Risma offre à ses employés différents régimes de retraite complémentaire, indemnités de fin de carrière et autres avantages à long terme.

L'avantage procuré par ce régime est uniquement à cotisations définies.

Pour les régimes à cotisations définies, Risma n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes versées à des organismes extérieurs; la charge qui correspond à ces primes versées est prise en compte dans le résultat de l'exercice. C'est le cas de la charge de retraite relative aux sociétés de droit marocain qui est couverte par l'affiliation du personnel aux régimes de retraite en vigueur au Maroc et de la charge d'assurance maladie qui est couverte par la cotisation des salariés actifs.

I. IMPOT DIFFERE

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition adoptés ou quasi-adoptés. Les effets dus aux changements des taux d'impôts s'inscrivent en compte de résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est annoncé.

Des impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles sauf si l'impôt différé est généré par un écart d'acquisition non déductible fiscalement ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction, à l'exception de ceux se rapportant aux retraitements des contrats de location-financement.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises sous influence notable ou entreprises conjointes sauf si :

- la date à laquelle s'inversera la différence temporelle peut être contrôlée ; et

- s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Il n'est constaté d'impôt différé actif sur les déficits reportables et amortissements réputés différés que dans la mesure où leur récupération sur une durée raisonnable apparaît probable sur la base des dernières prévisions mises à jour.

La charge d'impôt est constatée au compte de résultat sauf si elle concerne des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce cas, elle est aussi comptabilisée en capitaux propres.

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés ne sont pas actualisés.

J. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et des passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés dans le bilan de RISMA lorsqu'elle devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

J.1. ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers sont classés en trois grandes catégories définies par la norme IAS 39 :

- 1- les prêts à des sociétés non consolidées ont été classés dans la catégorie des prêts et créances émis par l'entreprise et sont donc enregistrés au bilan au coût amorti ;
- 2- les obligations et les titres de créances négociables dont la particularité est d'être détenus jusqu'à l'échéance ont été classés dans la catégorie actifs détenus jusqu'à leur échéance et sont donc comptabilisés au bilan au coût amorti;

Pour ces deux catégories, la comptabilisation au coût amorti est équivalente à la comptabilisation au prix d'acquisition, la mise en place de ces placements ne faisant pas l'objet de frais ou de coûts significatifs.

- 3- Les titres de participation non consolidés sont considérés comme des actifs financiers disponibles à la vente et sont donc comptabilisés au bilan à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant enregistrées en capitaux propres.

J.2. EMPRUNTS BANCAIRES

Les emprunts bancaires sous forme de tirages de lignes de crédit et découverts bancaires portant intérêts sont enregistrés pour les montants reçus, nets des coûts directs d'émission.

K. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent des fonds de caisse et des soldes bancaires. Ils sont enregistrés à leur juste valeur à chaque date de clôture. Les placements à échéance inférieur à 3 mois sont disponibles à tout moment pour leur montant nominal et le risque de changement de valeur est négligeable.

L. PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTATS ET DU TABLEAU DE FINANCEMENT

L.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

En application de l'IAS 18, le chiffre d'affaires correspond au montant des ventes de produits et prestations de services liées aux activités ordinaires des sociétés consolidées par intégration globale et par intégration proportionnelle. Il s'agit, lorsque les hôtels sont détenus en propriété ou bien sont exploités via un contrat de location, de l'ensemble des recettes (hébergement, restauration et autres prestations) reçues des clients, et lorsque les hôtels sont managés ou franchisés, de la rémunération

(honoraires de gestion, redevances de franchisé,...) perçue au titre des contrats.

Conformément à la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires », l'ensemble du chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, net des rabais, remises et ristournes, de la TVA et des autres taxes.

Les ventes de produits sont comptabilisées lors de la livraison et du transfert au titre de propriété.

L. 2. RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Le résultat brut d'exploitation comprend les revenus et charges d'exploitation. Celui-ci constitue donc un agrégat de gestion avant coût de détention des actifs (loyers, amortissements et provisions, résultat financier) et quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence.

Le résultat brut d'exploitation sert de base de calcul pour le suivi par la société du taux de transformation et du taux de réactivité.

En cas de variation positive du chiffre d'affaires à périmètre et change constants (à PCC), le taux de transformation se définit ainsi : $\text{Taux de transformation} = (\Delta \text{RBE à PCC} / \Delta \text{CA à PCC})$.

En cas de variation négative du chiffre d'affaires à périmètre et change constants (à PCC), le taux de réactivité se définit ainsi : $\text{Taux de réactivité} = 1 - (\Delta \text{RBE à PCC} / \Delta \text{CA à PCC})$.

L.3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT

Ce solde comprend le résultat des opérations des différents métiers du Groupe ainsi que celui de leur financement. Le résultat financier ainsi que la quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence font partie intégrante du résultat opérationnel du Groupe dans la mesure où ils contribuent au critère de performance sur lequel l'entreprise communique auprès des investisseurs. Cet agrégat est, par ailleurs, utilisé comme référence pour la définition des rémunérations au niveau du Groupe et plus particulièrement pour celles des dirigeants dans la mesure où il reflète la performance économique de chaque activité y compris les charges liées au financement des activités hôtelières.

L.4. DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

La ligne Dépréciation d'actifs comprend l'ensemble des provisions pour dépréciation comptabilisées suite à l'application de la norme IAS 36, « Dépréciation d'actifs ».

L.5. RÉSULTAT DE LA GESTION DES AUTRES ACTIFS

Le résultat de la gestion des autres actifs est constitué de plus ou moins-values de cession des autres actifs immobilisés hors patrimoine hôtelier, des provisions, et des pertes et gains non opérationnels. Ces éléments ne sont pas directement liés à la gestion courante.

L.6. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Il est présenté selon la même structure que celle utilisée pour la gestion interne du Groupe et isole, d'une part, les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, d'autre part les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement et enfin les flux de trésorerie provenant des activités de financement.

Les ressources ou emplois provenant des activités opérationnelles incluent :

- la marge brute d'autofinancement avant éléments non récurrents après variation des impôts différés et plus-value de cession d'actifs ;
- les encaissements ou décaissements liés aux éléments non récurrents ;
- la variation du besoin en fonds de roulement.

Les ressources ou emplois provenant des activités d'investissement incluent :

- les investissements sur actifs existants (IAE) dont l'objet est le maintien ou le renouvellement d'actifs existants au 1er janvier de chaque exercice, nécessaires à une exploitation normale ;
- les investissements de développement relatifs à la constitution de nouveaux actifs ;
- les produits des cessions d'actifs.

Les ressources ou emplois provenant des activités de financement incluent :

- les variations de capital ;
- les variations des dettes et emprunts.

M. CALCUL DU RESULTAT PAR ACTION

Les règles et méthodes comptables employées pour le calcul du résultat net par action et du résultat net dilué par action, sont conformes à la norme IAS 33, « Résultat par action ».

N. AUTRES INFORMATIONS

La notion d'actifs et de passifs courants s'entend pour des actifs et passifs que l'entité s'attend à pouvoir réaliser ou régler :

- soit dans le cadre du cycle normal de son exploitation ;
- soit dans les douze mois suivant la date de clôture.